

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021 A 19 HEURES 00

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Souspierre, convoqué le 23 juin, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation de Monsieur Pierre MOSSAZ, Maire.

Présents : Mme Eliette GUILHAUD, Mr Maurille JONATHAN, Mr Pierre MOSSAZ, Mr Laurent NOALHYT, Mme Annick PINCHENON.

Absent : Mr Vincent GILLES qui a donné procuration à Eliette GUILHAUD, Mme Emilie MARCEL.

Secrétaire de séance : Madame Eliette GUILHAUD.

1. Compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 7 avril 2021.

2. Convention avec le CAUE et la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) : Reconfiguration de la mairie, amélioration thermique du bâtiment, aménagement de l'esplanade et gestion des accès.

Le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme d'utilité publique.

Créé par la loi, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'architecture, de l'aménagement et du développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Mis en place par le conseil départemental de la Drôme, il est un organisme départemental indépendant et neutre participant à la solidarité entre les collectivités. Il est notamment l'outil des communes, des groupements de communes et de toutes institutions faisant appel à lui, devant lesquelles il est responsable de ses actions.

Le CAUE, constitué sous forme associative, mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions d'objectifs, celles-ci ne correspondent ni à un acte de commerce, ni à la vente de prestations, l'activité du CAUE étant d'intérêt public et à but non lucratif.

La commune de Souspierre souhaite confier au CAUE de la Drôme une réflexion portant sur la reconfiguration de la mairie, l'amélioration thermique du bâtiment, l'aménagement de l'esplanade et la gestion des accès.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage entre le CAUE, la commune et la CCDB.

La convention consiste en une mission d'aide à la décision et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Elle représente pour le CAUE 10 jours de travail, et inclut son adhésion à hauteur de 891 euros et une participation de 1728 euros. Le montant de la convention s'élève donc à 2 619 euros.

La CCDB s'engage à reverser à la commune de Souspierre, 50 % du montant total engagé pour l'étude, soit la somme de 1309.50 euros.

La convention est conclue pour une durée de 24 mois.

La participation sera réglée selon le calendrier suivant :

- 50 % à la signature de la convention.
- 50 % lors de la remise du rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'Adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme, pour un montant total de 2 619 euros.
- Souhaite de cette convention prenne effet à compter du 1^{er} octobre 2021.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

3. Dispositif Rézopouce – adhésion.

La communauté de communes en partenariat avec 3 associations du territoire, a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place le dispositif Rézopouce.

Il s'agit d'un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien par un mélange de covoiturage et d'autostop pour tous.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif Rézopouce, sous réserve du choix des emplacements des arrêts en lieu sécurisé.

4. Information dispositif CRTE (projet de rénovation, projet DFCI).

Le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif CRTE qui consiste à demander des aides financières pour les travaux d'investissement à venir.

La commune à déposer deux dossiers.

Le premier dossier est la rénovation de la mairie, le second est la création d'une DFCI pour la défense des forêts contre les incendies.

5. Elections 2021.

Le Maire fait le résumé des résultats des élections régionales et départementales 2021 aux membres du Conseil Municipal.

6. Questions diverses

- Organisation du repas de l'amitié le vendredi 30 juillet 2021. Début de la manifestation à 16h30 par le concours de pétanque, apéritif à 19h, puis repas à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Les Conseillers